

**CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2010 DE CHF 10'000.- POUR L'OCTROI
D'UNE AIDE FINANCIÈRE EN FAVEUR DES VICTIMES DES INONDATIONS AU PAKISTAN**

Considérant,

- les millions de victimes des inondations catastrophiques qui ont dévasté le Pakistan,
- l'appel aux dons de la communauté internationale pour venir en aide aux sans abris,
- le préavis favorable de la commission Environnement et développement durable,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

à l'unanimité, soit par 16 voix :

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière en faveur des victimes des inondations au Pakistan.
2. De verser cette somme à la Croix-Rouge Suisse en faveur du Pakistan.
3. De couvrir ce crédit par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.
4. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5800.367.01.

Le délai pour déposer un référendum expire le 19 novembre 2010.

Bardonnex, le 19 octobre 2010

Béatrice GUEX-CROSIER
Présidente